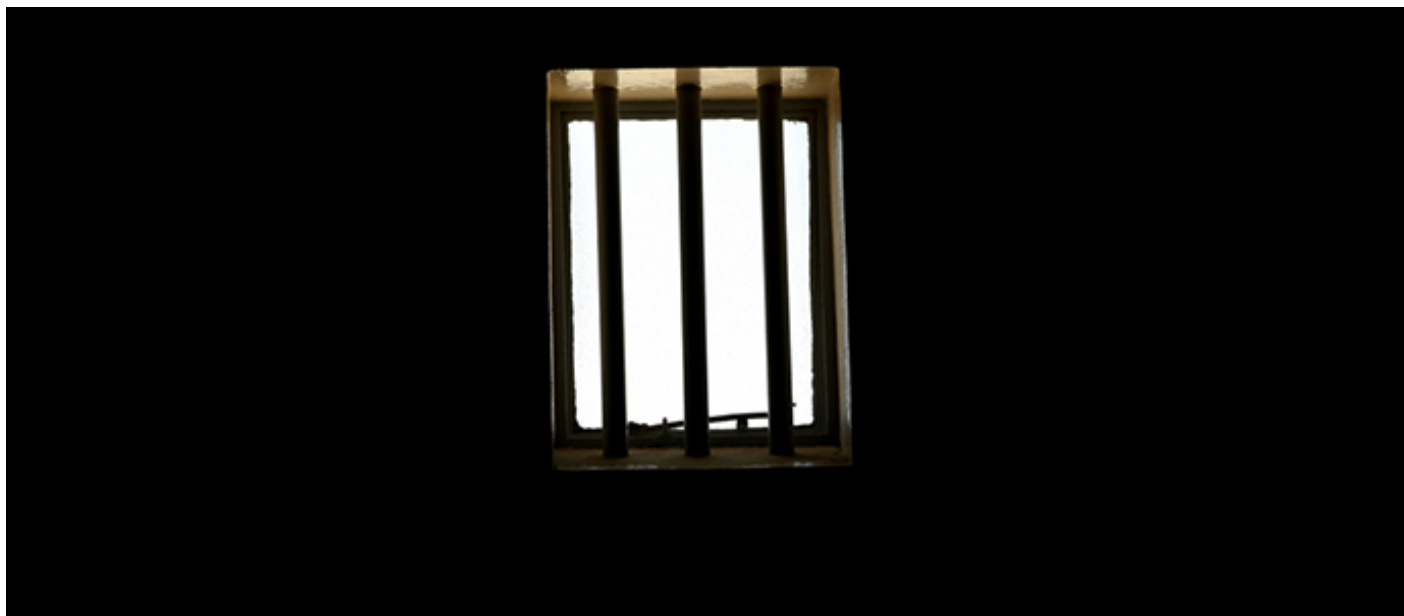


Les enfants oubliés des prisons ivoiriennes

Date : 1 octobre 2015



Dysfonctionnements de la justice juvénile en Côte d'Ivoire

En août 2015, dans le cadre du **programme Enfance sans barreaux**, le BICE s'est rendu en Côte d'Ivoire, auprès de son organisation membre, [DDE-CI](#).

A cette occasion, Anne-Laurence Lacroix, directrice des programmes au BICE, a visité le Centre d'Observation des Mineurs (COM) d'Abidjan, un centre éducatif d'accompagnement judiciaire ayant pour mission de favoriser la réinsertion familiale et socioprofessionnelle des enfants en conflit avec la loi.

Cette visite a révélé les graves dysfonctionnements de ce centre, dénaturant sa mission première et exposant les enfants à de nombreux risques de violence et d'abus.

Lisez le témoignage d'Anne-Laurence Lacroix :

« **Le Centre d'Observation des Mineurs a tout d'une prison...** »

« *Le COM n'est pas une prison : ceci m'a été répété à plusieurs reprises.*

Or, par sa localisation, le COM a tout d'une prison. Situé dans l'enceinte de la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA), les mesures de sécurité – y compris de fouilles des visiteurs et de leurs effets – ne laissent aucun doute sur la nature même de l'endroit. Le durcissement de ces

mesures a d'ailleurs contribué à mettre un terme aux ateliers de parentalité positive organisés au COM par notre partenaire [DDE-CI](#).

De par son architecture, le COM a tout d'une prison. Nulle fenêtre, mais des persiennes en béton qui ne laissent filtrer que très peu de lumière. L'odeur, la saleté, indescriptibles. Et l'obscurité ! Dix jours sans électricité au COM en raison, selon son Directeur, de travaux effectués à l'extérieur de la MACA qui ont provoqué cette coupure. Etrange quand l'on constate qu'un générateur flambant neuf se trouve à quelques mètres du COM, mais qu'il est destiné à l'imprimerie située au sein de la MACA. Surréaliste. Que dire également du terrain de basket – dont les paniers sont inexistant – et au milieu duquel se trouve un matelas sale, abandonné...

De par la violence, rampante, le COM a tout d'une prison. Le Directeur nous a montré les dégâts occasionnés dans son bureau par les détenus adultes qui – au cours d'une mutinerie – ont pénétré dans les locaux du COM en franchissant le mur censé le séparer de la section pour adultes. Il ne nous a pas parlé des enfants. Que leur est-il arrivé ?

L'image qui me restera de mon passage au COM : celle d'un petit garçon vêtu de rose, accusé de sorcellerie, tremblant de tous ses membres, et venant d'arriver. Perdu ! L'image que je garde du système ivoirien d'administration de la justice juvénile : celle d'une juge des enfants, consciente de l'implication du placement d'un enfant au COM, mais impuissante face à l'absence de structure d'hébergement alternative à la privation de liberté. »

Le soutien du BICE et de DDE-CI aux enfants détenus

A travers le programme [Enfance sans Barreaux](#), le BICE et DDE-CI apportent un soutien global et multidimensionnel aux **enfants détenus** au Centre d'Observation des Mineurs (COM) et à la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA).

Ainsi, entre juillet 2014 et juin 2015, 274 enfants ont été accompagnés et aidés par nos équipes. De manière plus spécifique, 249 enfants ont bénéficié d'un appui alimentaire, 105 ont reçu une assistance juridique et 76 d'entre eux ont pu disposer d'un soutien psychologique.

Des « ateliers de parentalité positive », ayant pour objectif de renouer les liens familiaux en associant les parents au processus de **réinsertion** de l'enfant, ont également été organisés au COM. Malgré des résultats très encourageants, cette activité a été annulée du fait de nouvelles normes sécuritaires d'entrée dans le COM.

Si ce soutien est précieux pour les enfants et leurs parents, elle ne peut remplacer un engagement fort des autorités pour améliorer la protection des droits fondamentaux des enfants en conflit avec la loi en Côte d'Ivoire.

Le BICE appelle la Côte d'Ivoire à agir pour ses enfants

Il y a urgence à agir !

Le BICE et DDE-CI appellent les autorités ivoiriennes à prendre des mesures afin de respecter les droits fondamentaux des enfants en conflit avec la loi et de favoriser leur réinsertion familiale et socio-professionnelle.

Le BICE et son partenaire recommandent de :

- Sortir Le Centre d'Observation des Mineurs (COM) de la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA) afin que les enfants ne soient pas dans un contexte carcéral et pour empêcher tout contact entre eux et des adultes délinquants.
- Apporter un soutien tant financier, logistique et humain afin d'assurer un meilleur fonctionnement de la justice juvénile, notamment en développant des centres alternatifs à la détention, comme par exemple le Centre ZAGAL géré par la Fondation Amigo, qui est prêt à accueillir les enfants placés au COM.